



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

Supplément 14 aux Directives sur la comptabilité et les mouve- ments de fonds des caisses de compensation (DCMF)

Valables dès le 1^{er} janvier 2020

318.103 f DCMF

11.19

Remarques préliminaires au supplément 14, valables à partir du 1er janvier 2020

Lors de la séance de la commission surveillance et organisation du 17 octobre 2019, une précision quant au texte du cm 812 été con- cordée. Le texte est modifié comme suit :

812 Les ristournes de contributions aux frais d'administration
1/20 sont débitées dans le compte 910.5720 lorsque les contri- butions ont été initialement perçues à juste titre et dont le remboursement résulte d'une décision ultérieure distincte du comité de direction respectivement de la commission administrative.

812.1 Les ristournes de contributions aux frais d'administration
1/20 sont débitées dans le compte 910.6000 lorsque les contri- butions n'auraient jamais dû être perçues compte tenu des informations disponibles (déclaration électronique des sa- laires, dépassement valeur seuil etc.).

Les constatations issues des rapports de révision de clôture 2017, faisant état d'une formulation dépassée et d'un « doublon », dont la Centrale ne nécessite plus, ont incité l'OFAS a adapté le cm 911.

911 Le compte annuel est transmis électroniquement à la Cen-
1/20 trale jusqu'au 20 février. Simultanément, d'une part, un exemplaire valable et signé du compte annuel original est à soumettre à la Centrale (présentation selon appendice 3). D'autre part, une copie doit être conservée pour l'organe de révision qui effectue la révision de clôture.

Les quelques modifications apportées sont signalées par la mention
1/20

Les services de recours étaient, par le passé, rattachés aux caisses de compensation. Dans le canton de Berne, ce rattachement a été modifié le 1.1.2019 et le service de recours est désormais relié à l'office AI de Berne. Le compte suivant a été ouvert :

380.6490 Autres indemnités en couverture de frais d'administration